

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "alphagarde d'enfants" : convention avec le centre social et culturel La Garde.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par le centre social et culturel La Garde relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social concernant l'accueil et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA (BRSA) de la commune de Marseille (territoire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille).

Elle s'adresse à des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme, souvent chefs de familles monoparentales. Elle contribue à l'acquisition de compétences linguistiques facilitant l'autonomie dans la vie quotidienne, la levée des freins liés à la garde d'enfants en bas âge, et permet aux enfants d'intégrer des acquis linguistiques et des codes sociaux nécessaires à leur scolarisation.

Cette action linguistique de 10 mois s'organise en deux sessions de formation de cinq mois chacune en direction de 17 BRSA sur chaque session (soit 34 parcours d'insertion).

La démarche se déroule sur trois matinées par semaine, selon deux phases distinctes :

- 1) un temps d'apprentissage de la langue française adapté au niveau de chaque stagiaire et axé sur : la communication, l'appréhension du réel (espace, temps, raisonnement), les connaissances numériques et les compétences sociales ;
- 2) un temps d'accueil des enfants des stagiaires (au maximum 12 enfants en bas âge par session) par deux professionnels de la garde d'enfant.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action du 01/09/2018 au 30/06/2019 :*

Les 2 sessions ont accueilli respectivement 16 et 17 BRSA dont 9 ont réalisé les deux sessions. Au total 24 personnes ont ainsi suivi l'action et 25 enfants ont été accueillis.

A l'entrée de l'action, les freins linguistiques importants de ces personnes ont conditionné la durée du parcours : 9 n'avaient jamais été scolarisées ; 9 avaient un profil post-alphabétisation ; 6 avaient un profil français langue étrangère (FLE).

A la sortie de l'action : 5 poursuites de parcours linguistique dans une autre action ; 7 renouvellements de parcours dans l'action ; 1 orientation vers un accompagnement soutenu à l'emploi ; 2 orientations vers une action de remobilisation sociale ; 1 accès à l'emploi.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/09/2019 au 30/01/2020 :*

La première session a concerné 17 BRSA (dont 7 en renouvellement de parcours) et 12 enfants de 1 à 3 ans. A l'issue de cette session : 7 orientations vers une autre action linguistique ; 9 renouvellements de parcours sur la session suivante de février.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/09/2020 au 30/06/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement du centre social et culturel La Garde selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 17 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL